

## Pour s'abonner à la Médiathèque

Pour emprunter des documents, il convient de souscrire un abonnement en présentant une pièce d'identité. L'accord parental est requis pour les jeunes ayant moins de 16 ans.

Cet abonnement donne accès à tous les documents mis à disposition, à l'exception des films de fiction qui font l'objet d'une tarification spéciale et de certaines pièces réservées au corps enseignant.

L'abonnement coûte :

- ◆ Fr. 50.- par année pour les adultes
- ◆ Fr. 25.- pour les jeunes de moins de 18 ans, les rentiers AVS/AI et les personnes en recherche d'emploi
- ◆ Fr. 10.- pour les enfants de moins de 10 ans

Certains documents comportent une limite d'âge et ne peuvent être empruntés par des enfants, des adolescent-e-s, voire des apprenti-e-s ou étudiant-e-s.

Les abonné-e-s reçoivent une carte à présenter à chaque passage. Son duplicata coûte Fr. 5.-.

## Conditions spéciales

Les bénéficiaires d'une carte des centres de ressources de la HEP-BEJUNE bénéficient de la gratuité de l'abonnement et peuvent emprunter des films de fiction dans le cadre de leur fonction.

Il s'agit:

- ◆ des enseignant-e-s et des futur-e-s enseignant-e-s
- ◆ des personnes œuvrant dans le cadre de CREDOC
- ◆ des collaborateurs-trices des services cantonaux
- ◆ des collaborateurs-trices des institutions para-scolaires, éducatives ou socio-sanitaires
- ◆ des jeunes en formation qui sont étudiant-e-s dans les écoles secondaires supérieures, les écoles professionnelles ou les universités

février 2010

## Modalités du prêt

Par abonnement, il est possible d'emprunter :

- ◆ 8 livres ou dossiers dont 2 sur le même sujet (2 nouveautés)
- ◆ 4 films documentaires ou dossiers dont 2 sur le même sujet (1 nouveauté)
- ◆ 4 bandes dessinées (2 nouveautés)
- ◆ 4 disques compacts (1 nouveauté)
- ◆ 4 périodiques (2 du même titre)
- ◆ 2 CD-ROM (1 nouveauté)
- ◆ 2 jeux (1 nouveauté)
- ◆ des films de fiction pour adulte Fr. 4.- par titre
- ◆ des films de fiction pour enfant Fr. 2.- par titre

Il est demandé Fr. 1.- pour réserver un document et Fr. 5.- ou 10.- pour commander un ouvrage dans une autre bibliothèque.

## Autres services

Les services suivants sont proposés sur place :

- ◆ consultation gratuite du catalogue
- ◆ consultation gratuite de tous les documents
- ◆ consultation gratuite de l'Encyclopédie Universalis et de l'Atlas de la Suisse sur CD-ROM
- ◆ consultation Internet, 1er ¼ d'heure gratuit, Fr. 2.- par ¼ d'heure supplémentaire
- ◆ photocopies en noir et blanc (A4 10 ct et A3 20 ct)
- ◆ photocopies en couleur (A4 20 ct et A3 40 ct)
- ◆ tirage depuis Internet (A4 n/b 10 ct et couleur 20 ct)

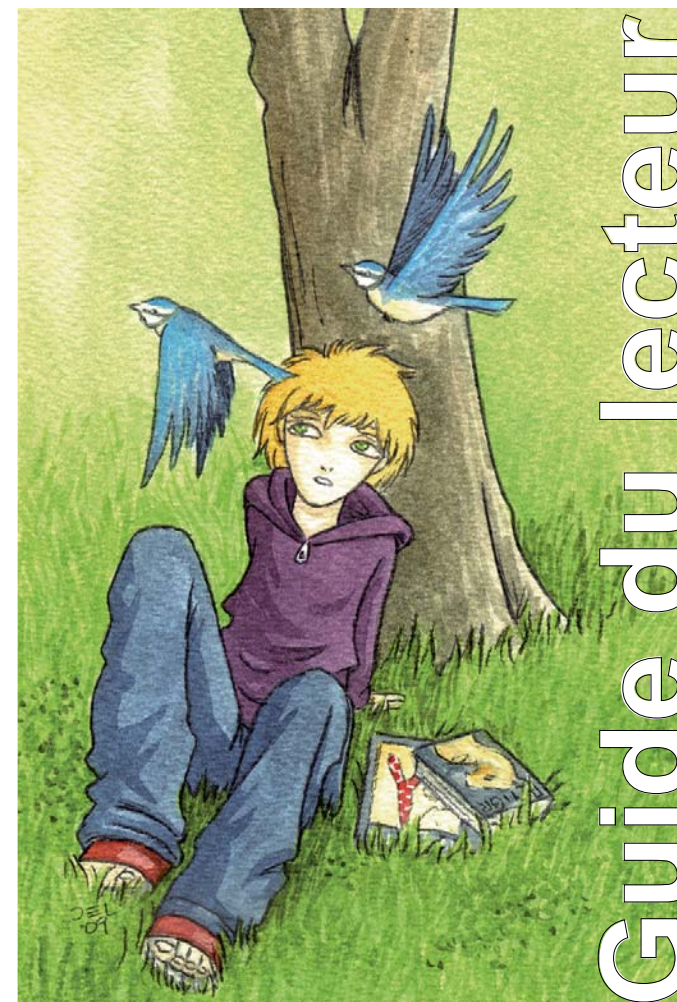
## Services particuliers

Les bénéficiaires de la carte HEP-BEJUNE peuvent également :

- ◆ réserver gratuitement des documents dans le cadre de leur activité professionnelle
- ◆ consulter gratuitement Internet
- ◆ faire des emprunts inter centre HEP-BEJUNE par service de messagerie (pour plus de détails, se référer au site [www.hep-bejune.ch](http://www.hep-bejune.ch))

Les enseignant-e-s bernois-es résidant hors de l'espace BEJUNE peuvent demander des envois postaux gratuits, les envois par express et les retours restant à leur charge.

Médiathèque



## Heures d'ouverture :

Lundi-Vendredi 13h00-18h00  
Mercredi jusqu'à 20h00

Centre interrégional  
de perfectionnement  
Ch. des Lovières 13  
2720 Tramelan

T 032 486 06 70  
F 032 486 06 07  
[www.cip-tramelan.ch/mediatheque](http://www.cip-tramelan.ch/mediatheque)  
[media@cip-tramelan.ch](mailto:media@cip-tramelan.ch)

## Présentation générale

La Médiathèque du CIP est ouverte tout public. Tous les documents peuvent être consultés gratuitement sur place.

La Médiathèque offre en prêt des moyens d'information, de formation, de perfectionnement, de culture et de délasserment :

- ◆ des périodiques
- ◆ des livres
- ◆ des bandes dessinées
- ◆ des CD-ROM
- ◆ des films sur vidéocassettes et DVD
- ◆ des disques compacts
- ◆ des dictionnaires spécialisés et des encyclopédies
- ◆ des jeux éducatifs
- ◆ et bien d'autres choses, dans de nombreux domaines

La Médiathèque du CIP est partenaire de la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BE-JUNE). Ainsi, les enseignant-e-s de ces trois cantons y trouvent des services documentaires et de la documentation pédagogique. Leurs élèves et étudiant-e-s sont également les bienvenu-e-s.

La Médiathèque du CIP collabore avec le CREDOC, Centre de documentation catéchétique de l'Eglise réformée. Le label de cette institution permet de repérer les documents qu'elle conseille.

L'équipe de la Médiathèque répond volontiers aux demandes du public et accueille toutes les visites individuelles ou de groupe.

## Services en ligne

Le catalogue des documents et sa liste de prêts personnelle peuvent être consultés en ligne, sur les pages de la Médiathèque sur le site du CIP : [www.cip-tramelan.ch](http://www.cip-tramelan.ch)

Pour accéder à son compte, il faut faire une demande en ligne pour l'attribution d'un mot de passe.

Les demandes de réservation ou de prolongation sont possibles par courrier électronique.

## Durées du prêt

Périodiques : 20 jours ouvrables. Les derniers numéros reçus sont consultables sur place à la Médiathèque.

- ◆ Documents sonores et audiovisuels : 20 jours ouvrables (pour les nouveautés, 10 jours).
- ◆ Livres, CD-ROM, bandes dessinées, jeux : 20 jours ouvrables.
- ◆ Sur demande et dans la mesure où un document n'est pas réservé, le prêt peut être prolongé d'une période (sauf pour les nouveautés).

## Etat des documents

Lors de l'emprunt, il convient de faire auprès des bibliothécaires toute réserve quant à l'état des documents. Au retour, les documents abîmés, incomplets ou perdus sont facturés au prix d'achat plus Fr. 30.- à titre de participation aux frais de remplacement (Fr. 10.- pour les périodiques).

Les petites réparations sont facturées :

- ◆ Pour les livres, Fr. 5.-, 10.- ou 15.- en fonction de l'importance de la réparation
- ◆ Pour les jeux, Fr. 2.-, 5.-, 10.- ou plus en fonction de l'importance de la réparation ou de la pièce à remplacer
- ◆ Pour les pochettes de CD, Fr. 2.- (Fr. 5.- pour les doubles et 8.- pour les triples)
- ◆ Pour les boîtiers de film, Fr. 6.- (Fr. 8.- pour les doubles et 10.- pour les triples)

## Retour des documents

Les documents empruntés doivent être rendus sur place. En dehors des heures d'ouverture de la Médiathèque, ils peuvent être déposés à la réception du CIP. Il est aussi possible de les envoyer par poste, à la charge de l'abonné-e qui en reste responsable jusqu'à leur livraison à bon port.

Les bénéficiaires des services de la HEP-BEJUNE peuvent confier leurs emprunts au service de messagerie qui passe dans les médiathèques de la HEP-BEJUNE et certaines écoles secondaires.

## Rappels

Lorsque la date de retour des documents est échue :

- ◆ Le 1er rappel est envoyé au matin du 2ème jour de retard. Une participation aux frais de Fr. 1.- est demandée, payable sur place.
- ◆ Le 2ème rappel est envoyé 7 jours plus tard au matin. Une participation aux frais de Fr. 12.- est demandée, payable sur place.
- ◆ Le 3ème rappel est envoyé 7 jours plus tard au matin, sous forme d'une facture d'un montant de Fr. 33.- pour participation aux frais occasionnés.

Une fois émis, tous les frais de rappel sont dus, même si les documents sont rendus le jour même de l'émission.

Si les documents ne sont toujours pas rendus, une facture est adressée 7 jours après le 3ème rappel, au matin. Il est demandé, pour chaque document, le prix d'achat plus Fr. 30.- à titre de participation aux frais occasionnés. Les frais de rappel précédents restent dus.

Si les documents sont présentés au cours du mois suivant, la facture peut être annulée. Une somme de Fr.15.- est alors demandée, à titre de participation aux frais.

## Suggestions d'achat

Les bibliothécaires souhaitent qu'on leur fasse part de toute proposition visant à compléter les fonds disponibles. Il y est donné suite dans la mesure du possible :

- ◆ après un contrôle de leur adéquation aux fonds concernés
- ◆ en fonction des budgets d'acquisition